

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA JUSTICE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

DECRET N° 80/040 du 31/01/80  
/ITJ, DGTRF, DTF, 21022, NTS.  
Fortant intégration et nomination de certains candidats dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Jeunesse et Sports) en tête Monsieur AKOLI Alphonse.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS :

D. B.

D.C.F.

- (/u la Constitution du 8 Juillet 1979;
- (/u la loi n° 15-62 du 3 Février 1962 portant statut général des fonctionnaires;
- (/u l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1956 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires;
- (/u le décret n° 74-454 du 17 Décembre 1974 modifiant le tableau hiérarchique des cadres A, B, C et D de l'Enseignement (Jeunesse et Sports);
- (/u le décret n° 62-130/FE du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires;
- (/u le décret n° 62-195/FP du 5 Juillet 1962 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres;
- (/u le décret n° 62/198/FP du 5 Juillet 1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3 Février 1962 portant statut général des fonctionnaires;
- (/u le décret n° 62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des catégories A1;
- (/u le décret n° 63/81/FP-RE du 25 Mars 1963 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8;
- (/u le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/195/FP du 5 Juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires;
- (/u le décret n° 67-50/FP-BE du 24 Février 1967 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements;
- (/u le décret n° 79-154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;
- (/u le décret n° 79-155 du 4 Avril 1979 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;
- (/u la lettre n° 1316/DGS-DALF du 4 Octobre 1979 du Membre du Parti, Directeur Général des Sports transmettant les dossiers des intéressés;

DECRETE :

.../...

ARTICLE 1er:- En application des dispositions du décret n° 74-454 du 17 Décembre 1974 susvisés, certains candidats dont les noms suivent, titulaires du Certificat d'Aptitude au Professorat d'Education Physique et Sportive (C.A.P.E.P.S.) obtenu à l'Institut Supérieur d'Education Physique et Sportive de l'Université Marien-NGOUABI de Brazzaville, sont intégrés dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Jeunesse et Sports) et nommés au grade de Professeur Certifié d'Education Physique et des Sports, Stagiaire, indice 790.:-

- Mr AKOLI Alphonse, né le 28 Juillet 1955 à Liranga (Imphondo)
- Mr KOKOBO-NGOUYI Jean-Blaise, né vers 1955 à Indo
- Mr MBOUSSI-NGOUARI Michel, né le 30 Novembre 1954 à Kolo
- Mr MOSSOUANGA Justin, né vers 1954 à Makengo (Epena)
- MOUNGUY-FYNS-Benjas, né le 28 Septembre 1951 à Indo

ARTICLE 2:- Les intéressés sont mis à la dispositions du Ministre de L'Education Nationale.

ARTICLE 3:- Le présent décret qui prendra effet à compter des dates effectives prise de services des intéressés, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, LE 31 Janvier 1980.

Par le Premier Ministre, Chef  
du Gouvernement,

LE MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE,

Antoine NDINGA OBA./-

LE MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA  
JUSTICE,

Victor TANBA-TANBA./-

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA./-

P. LE MINISTRE DES FINANCES, EN MISSION

LE MINISTRE DU PLAN

P. MOUSSA.

AMPLIATIONS:

JORPC.....	2
DGTF/DFP.....	2
DGTF/BST.....	2
D.B.....	2
D.C.F.....	1
M.E.N.....	2
S.G.E.N.....	2
D.P.A.A.....	1
SGCM/BC.....	3
INTERESSES.....	5
DOSSIERS.....	10